

## Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/755 du 23 mai 2018, renouvelant l'approbation de la substance active propyzamide conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **PROPER FLO***

*de la société* GLOBACHEM NV

*numéro de dossier* n°2019-4177

*Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit PROPER FLO dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active propyzamide,*

*Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance** le 30 juin 2019 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

### Informations générales sur le produit

<b>Noms du produit</b>	PROPER FLO PROPYZ FLO PROPYTEX
<b>Type de produit</b>	Générique
<b>Titulaire</b>	GLOBACHEM NV Brustem Industriepark - Lichtenberglaan 2019, 3800 Sint-Truiden, BELGIQUE
<b>Formulation</b>	Suspension concentrée (SC)
Contenant	400 g/L - propyzamide
<b>Numéro d'intrant</b>	2150134
<b>Numéro d'AMM</b>	2150066
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

### Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	30/06/2019
Date limite pour la vente et la distribution	31/12/2019
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/06/2020

A Maisons-Alfort le,

29 JUIN 2019  
29 JUIN 2019

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)